Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260226-DEL20260226015-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL- COMMUNE GUERN DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quatorze**, suite de la convocation faite le **19 février 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, GUILLEMOT Marianne, M. LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE BOUEDEC Joseph, LERAY Gurvan, GERBEAU Philippe, Mr LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, LE BADEZET Cédrick, COMMEUREUC Adeline, CHAMPOT Nicolas et Mme STERVINOU Sylvaine (arrivée à 20H05).

Étaient absents excusés : Mme STERVINOU Sylvaine et M. LE BADEZET Cédrick,
Mme STERVINOU Sylvaine donne pouvoir à Mme NEDELLEC Morgane,
M LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 15 – 26 02 2026

AVENANT N° 1 SOCIÉTÉ SCE – RÉHABILITATION DES 3 PONTS ET DEMANDES MODIFICATIVES DE SUBVENTION

Madame la maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre un avenant N° 1, au marché passé avec l'entreprise SCE pour la Réhabilitation des 3 Ponts. En effet, il est nécessaire d'effectuer des investigations environnementales complémentaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n° 57 en date du 23/10/2025 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre avec la Société SCE ;
Vu le contrat signé le 24/10/2026 ;
Considérant la nécessité de modifier certaines dispositions du contrat initial ;

Exposé des motifs

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 afin de :

- Prévoir la modification du montant,
- Engager des études complémentaires.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Montant initial HT du marché : 86690.00 € soit un montant TTC : 104028.00€
- Montant initial HT de l'avenant : 19876.00 € soit un montant TTC : 23851.20€
- Nouveau montant HT : 106566.00 € soit un montant TTC : 127879.20€
- Incidence financière : + / – : plus-value

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260226-DEL20260226015-DE

Madame la maire, en coordination avec la Préfecture, demande l'autorisation d'effectuer la modification du tableau de financement de la demande de DETR et des demandes PNP Ponts, avec l'ajout de l'avenant n° 1 et en enlevant la dépense pour le pont de Kerlen qui ne sera pas subventionné car il est classé catégorie 2.

Le nouveau plan de financement total est le suivant :

Ce plan de financement sera divisé pour individualiser pour chaque pont (Niziau et Lann Blomen) pour les demandes de subvention modificatives auprès de PNPO Ponts.

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL Modifié

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	COMMUNE DE QUERN				
NUMÉRO SIRET :	21656976800018				
INTITULÉ DU PROJET :	REHABILITATION DE 3 PONTS (PONT DE NIZIAU, PONT DE LANN BLOMEN et PONT DE KERLEN)				
	H.T.				
ATURE DE S DÉPENSES					
fonder	0,00 €				
maîtrise d'œuvre	84 277,60 €				
études	44 861,00 €		ajout avenant 1 9876,00€ HT		
travaux	471 000,00 €		enlevé 25000 pont de kerlen		
Aléa	0,00 €				
MONTANT DE L'OPÉRATION	600 928,60 €				
	H.T.		Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
ECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
IDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR demandée	100 000,00 €		12,05 %		
DSIL demandée	0,00 €		0,00 %		
Fonds vert	0,00 €		0,00 %		
FNADT	0,00 €		0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €		0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €		0,00 %		
ADEME	0,00 €		0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €		0,00 %		
Autre aide de l'Etat à préciser : 1/	0,00 €		0,00 %		
PNP PONTS	359 957,10 €		60,00 %		
UTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €		0,00 %		
Conseil régional	0,00 €		0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €		0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €		0,00 %		
Sous-total aides publiques	459 957,10 €		76,57 %		
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.				
Dons	0,00 €				
Aides privées	0,00 €				
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €				
Sous-total aides non publiques	0,00 €				
PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.				
Fonds propres	139 971,40 €				
Emprunt	0,00 €				
Crédit bail ou autres	0,00 €				
Recettes générées par le projet (loyer,... total annuel)	0,00 €				
Total autofinancement	139 971,40 €				
	23,33 %		Total Financement H.T.		599 928,50 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260226-DEL20260226015-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE :**

Article 1

D'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société SCE, pour la maîtrise d'œuvre de l'opération réhabilitation des 3 ponts, pour un montant HT de 19876.00 € soit un montant TTC : 23851.20€.

Article 2

D'autoriser Madame la Maire à modifier le plan de financement pour la demande de subvention DETR en ce sens, ainsi que pour les demandes de PNP¨Ponts.

Article 3

D'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

